

Image not found or type unknown



Rupture contrat de travail par obligation

Par **maroillier**, le **19/02/2008** à **16:46**

Bonjour,
Ma mère âgée de 96 ans embauche depuis plus de 17 ans une aide ménagère à raison de 2H1/2 par semaine. Il n'a pas été établi de contrat écrit entre les 2 parties, toutefois cette personne est déclarée auprès de l'URSSAF et ce depuis l'origine.
Vu son grand âge, je me vois contrainte de placer ma mère dans un Ets spécialisé et de ce fait mettre un terme au contrat qui lie ma mère à son aide ménagère.
Quelles sont les démarches que je me dois d'entreprendre?
Dois je lui verser des indemnités?
De quel ordre, de quels montants?
Dans l'attente de vos réponses
Bien Cordialement